

Posté par: formations-concours

Publiée le : 3/7/2008 10:08:26

Concours :

Concours de la fonction publique territoriale (filière sportive) de catégorie B

Préparation aux concours :

o Externe

o Interne

o 3ème concours **Public visé pour le concours externe :** Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV

délivré dans le domaine du sport et inscrit au RNCP

Conditions d'admission Tout candidat doit être : De nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen. En position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont le candidat est ressortissant. Au moment de sa nomination, le candidat doit faire preuve qu'il remplit les conditions physiques exigées pour l'exercice de la fonction et qu'il jouit de ses droits civiques. Le cas échéant, les mentions inscrites au casier judiciaire (bulletin n°2) doivent être compatibles avec l'emploi postulé.

Déroulement du concours :

Epreuves d'admissibilité de 3 à 5 questions portant sur :

l'organisation et la promotion des APS en France

l'animation sportive dans une collectivité

les règles d'hygiène et de sécurité notamment en milieu aquatique

les Sciences biologiques et humaines

Durée : 3h **Epreuve d'admission :** Epreuve physique comprenant :

1 parcours de natation

une épreuve de course

Conduite d'une séance d'activités physiques et sportives

Durée : 1h = 30 mn pour la préparation + 30 mn de séance

Entretien sur analyse du déroulement de la séance

Durée : 20 mn **Entretien** visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incomptant au cadre d'emplois

Durée : 40 mn = 20 mn préparation + 20 mn entretien **Une épreuve orale facultative de langue vivante à étranger**

Durée : 40 mn = 20 mn préparation + 20 mn entretien